CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

CIRCUSNEXT

15-17 Villa Saint Jacques

75014 PARIS

8C RUE MARC SANGNIER – 94700 MAISONS ALFORT – TEL. 01 46 59 44 00 – FAX 01 46 59 46 00 – e-mail : cmler.audir@wanadoo.fr – SIREN 387 509 615
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. ACCEPTANT A CE TITRE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM

CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Aux membres de l'association Circusnext

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Circusnext relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Deux évènements importants sont survenus au cours de l'exercice 2021 et se sont poursuivis en 2022 : le report de l'installation à la Ferme Montsouris décalée à 2023 et le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui aura des conséquences économiques qui ne sont pas encore évaluables.

Ces deux évènements n'ont pour l'instant pas eu de conséquences sur la poursuite de l'activité de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



CLAUDE-MARIE LEROY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association CIRCUSNEXT à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 2 Mai 2023

La Commissaire aux Comptes
Claude-Marie LEROY

Bilan Actif

Au	31/12/2022	31/12/2021
Durée	12 mois	12 mois

	Brut	Amort&Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'etablissement				
Frais recherche & développement				
Conces. brevets & droit simil.				
marques, procédés, logiciels, droits				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles				8 376
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Bâtiments				
Inst. Tech., Matériel Outil. ind.	40 231	1 913	38 319	
Autres immobilisations corporelles	176 784	22 163	154 621	398
Immob. corporelles en cours				55 647
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob.financières				
TOTAL (I)	**217 015**	**24 076**	**192 940**	**64 421**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvision.				
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes sur commandes				
Créances exploitation				
Usagers & cptes rattachés				4 100
Autres créances	1 605 308		1 605 308	383 209
Divers				
Valeurs mobilières de placement	366		366	366
(dont actions propres)				
Disponibilités	1 085 076		1 085 076	889 731
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	4 027		4 027	2 813
TOTAL (II)	**2 694 777**		**2 694 777**	**1 280 219**
Charges à répartir /plus.exer. **(III)**				
Prime de rembours. des emprunts **(IV)**				
Ecart de conversion actif **(V)**				

TOTAL GENERAL (I à V)	**2 911 792**	**24 076**	**2 887 717**	**1 344 640**

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser	
Acceptés par les organes statutairement compétents	
Autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à faire	

Bilan Passif

Au	31/12/2022	31/12/2021
Durée	12 mois	12 mois

		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs,donations...)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Réserves de trésorerie provenant du résultat			
Dotation au fonds de trésorerie			
Fonds associatifs		388 152	245 565
Report à nouveau		-1 546	-1 546
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)		**17 803**	**142 587**
Subventions d'investissement		216 031	230 000
Autres subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Subventions d'équipement			
TOTAL	**(I)**	**620 440**	**616 606**
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
TOTAL	**(II)**		
FONDS DÉDIÉS		189 620	376 581
TOTAL	**(III)**	**189 620**	**376 581**
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		252 156	228 728
Provisions pour charges		11 666	9 142
TOTAL	**(IV)**	**263 822**	**237 870**
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès établiss. crédit		479	318
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçues s/ commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 906	12 403
Dettes fiscales et sociales		29 319	19 308
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes		12 296	81 553
TOTAL	**(V)**	**93 000**	**113 582**
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance		1 720 833	
TOTAL	**(VI)**	**1 720 833**	
Ecart de conversion passif	**(VII)**		

TOTAL GENERAL	**(I à VI)**	**2 887 716**	**1 344 639**

Compte de Résultat

	Au	31/12/2022	31/12/2021
	Durée	12 mois	12 mois

		France	Exportation	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)		1 000		1 000	7 000
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		***1 000***		***1 000***	***7 000***
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				553 032	142 130
Reprises s/prov et amort. transfert de charges					57 806
Autres produits				16	3 016
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				366 581	1 041 571
TOTAL	**(I)**			**920 629**	**1 251 524**
CHARGES D' EXPLOITATION					
Achat de marchandises					
Variation de stocks (marchandises)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				370 863	402 332
Impôts, taxes et versements assimilés				1 878	195
Salaires et traitements				192 395	166 534
Charges sociales				57 635	64 905
Dotations aux amortissements s/immobilisations				16 734	853
Dotations aux provisions s/immobilisations					
Dotations pour réserves					
Dotations aux provisions pour risques et charges				25 952	849
Engagements à réaliser sur ressources affectées				179 620	376 581
Autres charges				71 720	96 541
TOTAL	**(II)**			**916 796**	**1 108 791**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(I - II)**			**3 833**	**142 733**
OPERATIONS EN COMMUN					
Excédent attribué, déficit transféré	**(III)**				
Déficit supporté, excédent transféré	**(IV)**				
PRODUITS FINANCIERS					
De participation					
Autres valeurs mob., créances d' actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés				2	
Reprises s/provisions et transfert de charges					
Différences positives de change					
Produits nets s/cessions valeurs mob de placement					
TOTAL	**(V)**			**2**	
CHARGES FINANCIERES					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement					
TOTAL	**(VI)**				
RESULTAT FINANCIER	**(V-VI)**			**2**	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(I-II+III-IV+V-VI)**			**3 834**	**142 733**

Compte de Résultat (Suite)

	Au Durée	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		13 969	
Reprises s/provisions et transfert de charges			
Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au cpte résultat			
TOTAL	**(VII)**	**13 969**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			146
Sur opérations en capital			
Dotations aux amort.et prov./Transfert de charges			
TOTAL	**(VIII)**		**146**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII - VIII)**	**13 969**	**-146**
Participation des salariés	**(IX)**		
Impôts sur les bénéfices	**(X)**		
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**934 600**	**1 251 524**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**916 796**	**1 108 937**
EXCEDENT OU DEFICIT (Produits - Charges)		**17 803**	**142 587**
EVALUATION DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Dons en nature		95 205	18 780
CHARGES			
Mise à disposition de biens et de services		95 205	18 780

circusnext

15-17 Villa Saint Jacques • 75014 Paris

SIRET : 495 387 813 00035 • +33 (0)1 43 40 48 60 • info@circusnext.eu • www.circusnext.eu

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association circusnext se caractérise par les données suivantes au **31 décembre 2022** :

Total du bilan	2 887 717 €
Produits d'exploitation	920 629 €
Exédent	17 803 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association circusnext pour l'exercice **du 1er janvier au 31 décembre 2022**. Sur la base du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Le sommaire est le suivant :

1. Éléments relatifs à l'association : Objet, Principes et moyen
2. Règles et méthodes comptables
   2.1. Immobilisations incorporelles
   2.2. Immobilisations corporelles
   2.3. Immobilisations financières
   2.4. Autres créances
   2.5. Valeurs mobilières de placement
   2.6. Charges et produits constatés d'avance
   2.7. Valorisation des contributions volontaires en nature
   2.8. Provisions inscrites au bilan
   2.9. Subventions et fonds dédiés
   2.10. Subventions d'investissement

3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat
   3.1. Immobilisations et amortissements

3.2. État des échéances et dettes
3.3. État des créances
3.4. Charges et produits constatés d'avance
3.5. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan
3.6. Charges financières
3.7. Capitaux propres
3.8. Réserves de trésorerie

4. Informations complémentaires
4.1. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
4.2. Engagements financiers et sûretés réelles donnés
4.3. Effectif
4.4. Engagements financiers et sûretés réelles reçus

1. Éléments relatifs à l'association

L'association a l'objet suivant :
Organisation et production de l'opération circusnext, ainsi que toute action découlant de l'opération, favorisant le repérage, l'émergence et l'accompagnement d'auteurs dans le secteur des arts du cirque en Europe et dans le monde.
L'opération circusnext vise à l'émergence d'auteurs dans le domaine des arts du cirque, eu Europe et dans le monde. Elle est soutenue par des partenaires publics ou privés.

Les moyens mis en œuvre par l'association pour répondre à son objet sont :

- le repérage d'équipes artistiques, notamment par l'organisation, en lien avec les structures partenaires, de plateformes de rencontres ;
- l'organisation des journées de sélection et de présentation des projets :
- le conseil aux artistes et aux équipes artistiques participant à l'opération ;
- l'aide à la production et à la diffusion des projets sélectionnés ;
- l'organisation de projets de formation dans le cadre européen ;
- ainsi que toute activité favorisant l'objet, en collaboration avec les compagnies artistiques, les structures culturelles, les institutions et tous les partenaires publics ou privés ;
- l'accueil d'artistes et de publics au sein de la Ferme Montsouris, lieu artistique, culturel et citoyen dont la Ville de Paris a confié l'exploitation temporaire à circusnext.

2. Règles et méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'exercice 2022 ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux normes comptables généralement admises en France ainsi qu'aux principes spécifiques du secteur associatif prévus dans le règlement **ANC 2018-06**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- L'image fidèle Le principe de continuité
- Le principe de la permanence des méthodes
- Le principe d'indépendance des exercices

- Principe de prudence
- Régularité et sincérité

Un évènement important est survenu au cours de l'exercice 2022 : la mise en service de la Ferme Montsouris décalée de 2022 à 2023.

Cet évènement n'a pas eu de conséquences sur la poursuite de l'activité de l'association.

2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.2 Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont conformes aux récents règlements de l'Autorité des normes comptables.

Après l'analyse des immobilisations, il ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composants ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Les durées d'amortissements correspondent à des durées réelles d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- *Matériel industriel* *10 ans*
- *Installation général et aménagement* *10 ans*
- *Mobilier* *10 ans*
- *Matériel informatique* *3 ans*

2.3 Immobilisations financières

Néant.

2.4 Autres créances

Elles sont constituées essentiellement des subventions (notifiées et/ou ayant fait l'objet d'une convention signée avec le partenaire public) restant à percevoir au 31 décembre 2022.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Ce poste concerne les titres de participation au capital de la banque Crédit Coopératif souscrits au cours des exercices antérieurs à 2012.

2.6 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

2.7 Valorisation des contributions volontaires en nature

Conformément aux dispositions prévues par les articles 211-1 à 211-4 du règlement ANC 2018-06, l'aide en nature octroyée par la Ville de Paris relative à la redevance annuel

d'occupation des locaux pour un montant de 95 205 euros (conformément à la convention n° D19DAC-000071 article 6) ; elle figure au pied du compte de résultat.

2.8 Provisions inscrites au bilan

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et charges) concernent le risque de contrôle de l'Union européenne des projets coopération 2013-2018, Erasmus+ 2018-2021 et plateforme 2018-2022 ainsi que les charges de clôture des projets européens en cours pour un montant total de 244 460 €.

Les provisions pour charges concernent la provision de départ à la retraite (11 666 €).

La provision pour subvention en excédent concerne le rattrapage possible de l'Institut français sur la convention en cours (7 696€).

2.9 Subventions et fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi, pris par l'association envers le tiers financeur, est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « Fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Le tableau suivant détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2022 :

Nature de la subvention	Montant initial	Fonds à engager au 01/01/2022	Utilisation au cours de l'exercice 2022	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2022
Subvention européenne Circusnext PLaTFoRM 2021-2022	500 000	332 029	263 310	0	0
Subvention européenne Circusnext PLaTFoRM 2022-2025	2 100 000	379 167	222 046	0	157 120
Subvention Institut Français 2022	10 000	10 000	0	0	10 000
Subvention Conseil Régional Ile de France 2022-2023	22 500	22 500	0	0	22 500
Subvention Ministère de la culture DGCA 2020	180 000	20 000	20 000	0	0
TOTAL	**2 132 500**	**431 667**	**505 356**	**0**	**189 620**

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement (230 000€) sont relatives à l'aménagement de la Ferme Montsouris. La reprise de ces subventions au titre de l'année 2022 est de 13 969€.

3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

3.1 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice 2022 concernent les travaux de la Ferme Montsouris ainsi que du matériel informatique.

Les amortissements en cours sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Amortissements	Amortissements cumulés au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2022
Immobilisations corporelles	**7 342**	**16 734**		**24 076**
Matériel informatique	7 342	894		8 236
Matériel industriel		1 913		1 913
Mobilier		382		382
Installation général et aménagement		13 545		13 545
TOTAL	**7 342**	**16 734**	**0**	**24 076**

3.2 État des échéances et dettes

Le poste « Dettes fournisseurs » enregistre les factures d'achats non réglées au 31 décembre 2022 et les factures fournisseurs non reçues, qui concernent des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » réunit principalement des cotisations sociales du 4e trimestre 2022 non réglées au 31 décembre 2022, des provisions pour congés payés et charges sociales rattachées.

Le poste « Autres dettes » regroupe essentiellement des dettes contractées vis-à-vis des salariés soit pour des traitement soit pour des avances de frais.

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond à l'enregistrement de la subvention pluriannuelle de l'Union européenne sur le programme circusnext plateforme 2022-2025.

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	479	479		
Fournisseurs	50 906	50 906		
Dettes fiscales et sociales	29 319	29 319		
Autres dettes	12 296	12 296		
TOTAL	**93 000**	**93 000**	**0**	**0**

3.3 État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.4 Charges et produits constatés d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

3.5 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Néant.

3.6 Charges financières

Néant.

3.7 Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau suivant :

	Au 01/01/2022	Affectation	2022	Au 31/12/2022
Report à nouveau	- 1 546			-1 546
Résultat de l'exercice	142 587		17 803	17 803
Fonds associatifs	245 565	142 587		388 152
Situation nette	**386 606**	**142 587**	**17 803**	**404 409**

4. Informations complémentaires

4.1 Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

4.2 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Néant.

4.3 Effectif

L'effectif de l'association à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est de 6 salariés permanents équivalent temps plein.

4.4 Engagements financiers et sûretés réelles reçus

Néant.